

Table des matières

Location:	2
Quand la radiation administrative est-elle effectuée ?	2
Documents requis:	2
Deuxièmement, en cas de liquidation de la société :	2
Troisièmement, en cas de dissolution de la société :	3
Procédures de radiation administrative.....	3
Notes importantes.....	3



Radiation administrative et légale au Registre des Exportateurs Description:

Radiation de l'inscription des entreprises ou sociétés enregistrées au registre des exportateurs conformément à la loi n° 118 de 1975 et au règlement n° 770 de 2005.

Location:

Succursales de (GOEIC) : Maarouf - 6 Octobre - Alexandrie - Port-Saïd - Suez - Damiette - Centre de service aux investisseurs de la GAIF.

Quand la radiation administrative est-elle effectuée ?

1. Si une année s'est écoulée depuis l'expiration de la carte d'exportation sans renouvellement de sa validité.
2. Si le Ministre du Commerce et de l'Industrie décide de radier l'établissement ou l'entreprise pour trois ans parce que l'exportateur a commis l'une des infractions mentionnées aux articles 62-63 du règlement n° 770 de 2005.
3. Si l'activité d'exportation est radiée du registre du commerce.
4. Si le capital modifié est inférieur au minimum légalement établi.
5. Si le registre du commerce est effacé ou le dossier est définitivement arrêté à l'Autorité fiscale en raison de la perte de la personnalité physique ou juridique.
6. Si la personnalité physique expire en raison du décès de la personne concernée.
7. S'il y a un changement dans le statut de l'une des personnes dont les noms figurent au registre du commerce, ou de l'établissement ou de la société, l'une des conditions d'inscription sera perdue conformément au règlement n° 770 de 2005.

Documents requis:

Premièrement, en cas de décès de la personne concernée dans l'établissement individuel :

1. Original de l'acte de décès.
2. Certificat d'inventaire des héritiers.
3. Une copie de la carte d'identité des héritiers.
4. Reconnaissance du tuteur (pour les mineurs par un tribunal).
5. Procuration des héritiers ou de l'un d'entre eux pour traiter avec (GOEIC).

Deuxièmement, en cas de liquidation de la société :

1. Contrat de liquidation ou procès-verbal de l'assemblée générale de liquidation.
2. Demande d'indication de la radiation du registre du commerce ou du registre du commerce en liquidation.
3. Une copie de la carte d'identité du liquidateur et l'original pour vérification.
 - o Notez que le liquidateur signe la procuration à la place de la personne concernée pendant la période de liquidation.

Troisièmement, en cas de dissolution de la société :

1. Procès-verbal de la réunion non générale ou du contrat de dissolution.
2. Demande d'annotation pour effacer le registre du commerce.

Procédures de radiation administrative

1. Prendre un rendez-vous via le portail de (GOEIC).
2. Estimation des frais par référence financière.

Notes importantes

1. Acceptation même d'un deuxième agent uniquement - l'autorisation est valable une seule fois pour une seule action.
2. Pour obtenir un certificat indiquant que l'établissement ou l'entreprise a été radié, vous pouvez demander un certificat de données.
3. Après l'annulation de la carte de registre des exportateurs, l'inscription de la carte de négociant en douane doit être radiée du système informatique des douanes à l'aéroport international du Caire.
4. L'établissement/société ne peut être réinscrit qu'après l'émission de la décision d'annulation et son enregistrement dans le système.
5. Si l'inscription est radiée par une décision ministérielle pour une réinscription au registre des exportateurs pendant 3 ans parce que l'exportateur a commis l'une des infractions mentionnées aux articles 62-63 du règlement n° 770 de 2005, l'établissement ne peut être réinscrit qu'après l'expiration de la période de violation.
6. Vous pouvez appeler le (19591) ou visiter le bureau du service aux citoyens à l'aéroport pour vous renseigner à ce sujet.
7. Coordonner avec le support technique pour procéder aux procédures pour d'autres activités (non exportation) certifiées sur la carte fiscale si la radiation de l'inscription au registre des exportateurs empêche de poursuivre les procédures pour ces activités.
8. Décision finale de radiation et enregistrement dans le système.